

Compte rendu du conseil d'école
Ecole de Lagarde Enval
Circonscription Tulle sud Dordogne
Année scolaire 2017-2018

Réunion du **mardi 14 novembre 2017**, séance débutée à 18h30

Sous la présidence de **Mme Tilly Raphaëlle**

Lieu du conseil : salle du conseil municipal

Secrétaires de séance : **Mme Tilly**

Membres:

Enseignants: Mme Dessus Dominique, Mme Laporte et Mme Dubarry Floriane, M Jean Claude Lauberty, Mme Tilly Raphaëlle

IEN : Monsieur Eric Sauvezie, IEN, excusé

Mairie: M Ringenbach Daniel (Maire), et M Vieillefond Cyril excusé, Mme Baratte Fialip Martine

DDEN: Mme Vieillefond Roselyne

Parents d'élèves élus, titulaires: Mme VAUDEL Marlène, Mme BRU Anne-Laure, Mme CLAUZEL Chrystèle, Mme BOIVIN Maria

Parents d'élèves élus, suppléants: Mme Guionie Sandrine, Mme Verdier Marylin excusée, Mme Immassi Amina, Mme Valéry Mélanie

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rôle et fonctionnement du conseil d'école
- Résultats des élections de parents d'élèves du scrutin du vendredi 13 octobre 2017
 - Règlement intérieur, documents de sécurité (PPMS)
- Périodique : Bilan 2016/2017, point sur l'organisation 2017/2018 et le PEDT
 - Effectifs pour l'année scolaire 2017/2018 et organisation pédagogique
- Projets de fonctionnement de l'école (dont l'avenant du projet d'école) et pédagogiques des classes
 - Demandes auprès de la Mairie.
 - Questions et remarques diverses

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles, DDEN
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Fonctionnement

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.
- Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

- Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves (sur le blog)

Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. :

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

D'autant plus, qu'au moment où la réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans la durée et où les PEDT (Projet Educatif De Territoire) deviennent un instrument de travail avec les collectivités territoriales, l'organisation des contenus pédagogiques de la semaine scolaire doit être l'objet d'une réflexion collective.

Rôle du DDEN :

- Tout d'abord lors d'une visite dans l'école, en présence de la directrice et des représentants de la mairie, les notions telles que l'hygiène des locaux, la sécurité, l'équipement des classes, le mobilier... sont abordés
- Enfin, en tant que coordonnateur et médiateur, le rôle du DDEN est de défendre la laïcité.

Le directeur peut inviter toute personne extérieure susceptible d'éclairer un des points de l'ordre du jour mais ne sera invité qu'à titre consultatif.

Δ Les membres du conseil, ainsi que les personnes y assistant en tant que parents d'élèves titulaires ou suppléants sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués et mettant nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne.

2. Résultats des élections de parents d'élèves

Le scrutin a eu lieu le vendredi 13 octobre 2017 à 17h15.

Le bureau ce jour était composé de Mme Céline Lemercier, M Peschadour, Mme Dessus Dominique et Mme Tilly.

Une seule liste avait été constituée.

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre d'électeurs inscrits : 121 125

Nombre de votants : 98 89

Votes blancs ou nuls : 5 6

Suffrages exprimés : 93 83

Taux de participation : 80,99 71.20%

Liste des parents élus

Parents d'élèves élus titulaires :

VAUDEL Marlène

BRU Anne-Laure

CLAUZEL Chrystèle

BOIVIN Maria

Parents d'élèves élus suppléants :

GUIONIE Sandrine

VERDIER Marylin

IMMASSI Amina

VALERY Mélanie

Félicitations et merci aux parents d'élèves élus.

3. Règlement intérieur, charte de la laïcité et documents de sécurité

a) Règlement intérieur de l'école

Pas de réelles modifications. L'emploi du temps revu dans le cadre de la réforme des temps scolaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015 et pour cette année encore.

Quid de l'année prochaine ? Le règlement est en adéquation avec le règlement type départemental mis en ligne sur le blog dans la partie administrative.

Petit rappel fait quant à la question des goûters : ils sont interdits à l'école élémentaire ou seulement autorisé de 8h50 à 9h. Petite exception que nous avons mise en place dans la mesure où les enfants de l'élémentaire finissent la classe du matin à 12h30. Il leur est donc autorisé un fruit ou un morceau de fromage ou un petit laitage à la récréation de 10h30. Mais ne sont aucunement autorisés gâteaux ou bonbons.

Rappel sur l'obligation scolaire :

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants français et étrangers à compter de la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils ont 6 ans... l'assiduité l'est de ce fait et tout absentéisme répété et non justifié doit être signalé aux services concernés de l'éducation nationale. Rappelons également que les enfants inscrits de moins de 6 ans, le sont pour tous les jours et tous les temps de la semaine (hormis le périscolaire). A partir du moment où une famille inscrit son enfant, celle-ci s'engage à lui faire suivre les apprentissages programmés au quotidien par l'enseignant de cet enfant. L'école ne peut-être un substitut de garderie, elle est un lieu d'apprentissages ce qui demande régularité et assiduité dans ces apprentissages programmés pédagogiquement par un enseignant certifié.

b) Le règlement type départemental redonne dès son introduction les orientations à prendre dans le cadre de la refondation de l'École de la République (3^{ème} rentrée) Rappel

✚ L'éducation est la première priorité nationale Elle contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.... Une école plus juste (...) Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale (...) La Nation fixe comme mission à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République... faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. ... et doit favoriser la coopération entre les élèves et ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté en toute conscience et toute liberté. ... Ces paroles prennent chaque jour un peu plus de sens dans le contexte actuel.

c) La charte de la laïcité : rentre dans le cadre de la refonte de l'école de la République

Elle a été élaborée à l'attention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre, toujours, de cette refondation.

L'application du principe de laïcité est rappelé par la loi du 15 mars 2004 qui précise « dans les écoles... le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit »... application stricte de l'exercice de la liberté de conscience... dans le respect de la neutralité du service public... Le principe de laïcité s'applique aux personnels de l'éducation nationale dans l'exercice de leur mission ainsi qu'aux collaborateurs du service public, y compris les bénévoles... **s'applique donc de manière stricte aux familles qui peuvent accompagner une sortie scolaire.**

Cette charte de la laïcité est donc annexée au règlement de l'école et donc signée par les parents.

Le règlement intérieur est voté :

Votes pour	
Votes contre	0
Votes nuls	0

Rajouter point règlement Vigipirate accueil maternelle.

d) Registre de sécurité

✚ Cahier de sécurité :

Un exercice incendie sera fait dans le mois de novembre 2016 dans les deux bâtiments.

✚ Afin de poursuivre la démarche de prévention des risques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, a été mis en place dans la cadre du décret relatif à ces questions et depuis la fin de l'année scolaire précédente le registre de santé et sécurité au travail et le registre de signalement d'un danger grave et imminent.

Dans le premier : peuvent être consignés dans ce registre des pb liés à la sécurité des installations, l'état des locaux, l'hygiène des locaux...

Il se veut un outil de liaison qui permettrait une démarche participative d'évaluation des risques.

Ce registre est également mis à disposition des personnels de la collectivité territoriale ainsi que des usagers. Il est donc conservé dans le bureau du directeur.

✚ PPMS attentat :

Après une première rencontre avec la gendarmerie, souhaitée par l'équipe enseignante et la mairie, un PPMS avenant a pu être rédigé le 22 septembre 2016. S'en est suivi un exercice « évacuation » en 2016/2017. En effet, la gendarmerie (le responsable départemental de la sécurité attentat présent ce jour) nous a informé que l'évacuation

serait préférable en exercice plutôt que le confinement. Il bien entendu était renouvelé cette année à la date du vendredi 20 octobre 2017.

En maternelle il n'a pas été question de parler attentat, les enfants ont simplement fait un jeu pour évacuer les locaux en silence.

Bilan : les enfants se sont très bien comportés, même si le silence devra être retravaillé lors de la prochaine simulation.

Elémentaire : le lieu de regroupement est fixé dans le PPMS.

4. point sur l'organisation 2017/2018 .

Pour 2017/2018

M le maire:

Martine : fin du péricope était annoncée pour 2018... ici même organisation. Les filles ne doivent acheter du matériel mais plutôt emmener les enfants dans des spectacles. Mme Courtois... après-midi colombien. Les enfants semblaient ravis. et sortir les enfants au spectacle.

Mme Bru : bien colombie... a permis d'ouvrir les enfants à d'autres cultures.

Spetacle offert par Tulle agglo : APE a accepté ce spectacle comme fin d'année. Mardi 19 décembre à partir de 14h.

Pas certitude sur le péricolaire pour l'année prochaine.

5. Effectifs pour l'année scolaire 2017/2018 et organisation pédagogique

L'école comprend donc 4 classes et 6 enseignants avec un effectif total à ce jour de 80 élèves.

Répartition et organisation pédagogique :

	tps	ps	ms	gs	cp	ce1	ce2	cm1	cm2
Mme Laporte	2+2	14	12						
Total	30(janv)								

Mme Dubarry Floriane		5	8	
Total		13		
Mme Dessus Dominique		12	10	
Total		22		
M Havard				
Mme Tilly Raphaëlle		8	9	
Total		17		
Total école				82

Pour le mois de janvier : 2 enfants de TPS devraient faire leur entrée ainsi.

Les prévisions pour la prochaine rentrée sont en cours mais sembleraient se dessiner une remontée ou stabilisation des effectifs.

6. Projets pédagogiques de l'année scolaire 2016/ 2017

a) Projet d'école

✚ Le projet d'école 2016/ 2019 rappel Avenant

✚ AXE 1 : Améliorer la lecture

Améliorer le décodage en développant les procédures d'automatisation.

Améliorer la compréhension globale : lecture analytique et syntaxique

Développer et favoriser le lien lecture/ écriture

✚ AXE 2 : Prise en charge des enfants à besoin particuliers : Méthodes, outils et liens pour apprendre

Différenciation

Apprendre à apprendre/ sens des apprentissages/ autonomie

b) Natation

9 séances de piscine de la GS au CM2 du lundi 23 avril 2018 au lundi 25 juin 2018

Les lundis après-midi de 14h15 à 15h dans l'eau

Ce qui signifie départ impératif à 13h30. Un avenant sera donc rédigé et signé par la mairie et l'IA pour le délai du 23/04 au 25/06. Il y sera stipulé que l'élémentaire les lundis devra prévoir la fin de cours pour 12h et non 12h30 pour ainsi reprendre les cours pour 13h30. La sortie natation s'opèrera donc sur le temps du scolaire. Question d'assurance.

Retour en classe avant 16h.

Nous aurions nos encadrants... Merci à eux

- c) Opération *lire c'est partir* renouvelée cette année
- d) Calendriers de Noël qui plaisent toujours beaucoup aux familles.
- e) Le photographe viendra le jeudi 25 janvier 2018.

❖ E.N.T renouvelé sur la classe cm1/cm2

Mis en place par la CANOPE (réseau de création et d'accompagnement pédagogique en matière numérique)

C'est un Espace Numérique de Travail et un espace interactif. Ce portail éducatif comprend un ensemble d'outils et de ressources à destination des enseignants mais également des élèves et des familles.

La mise en place d'un ENT fait partie du projet de développement des usages pédagogiques du numérique : cela s'inscrit dans le cadre du projet académique et du volet numérique du projet d'école.

Les objectifs :

- Développer l'égalité des chances vis-à-vis du numérique

Objectifs pédagogiques :

- Développer l'usage du numérique à l'école
- Développer des outils de coopération scolaire et de communication entre écoles sur des projets (comme liaison cm2/ 6^{ème})
- Participer à la maîtrise du socle commun de connaissances par un accompagnement prolongé des activités de classe :

Concrètement :

- Mise en ligne des leçons pour les absents de manière coopérative (par les enfants)
- Devoirs
- Exercices d'entraînement
 - ❖ Toujours le **blog de l'école** : où l'on peut mettre en ligne l'administratif mais surtout les activités des enfants. Voir des activités d'apprentissage puisque on y met des applications en ligne pour aider à apprendre ses devoirs ; dictées... sous forme de jeux. Très porteur pour certains enfants que l'on a pu voir raccrocher des apprentissages par ce biais extrêmement ludique mais qui n'a aucun caractère obligatoire.
 - ❖ Tentative de décloisonnement sur des créneaux horaires avec mutualisation des compétences... Numérique ou méthodologie...

f) Par classe

- Mme Laporte Marie-Pierre TPS/PS/MS
- 1 sortie au théâtre de Tulle pour un spectacle offert par Tulle agglomération le 12/12/2017 de 11h à 12h15
- 1 sortie au gymnase avec l'USEP pour une matinée gym en janvier
- Elevage s escargots et coccinelles au printemps.
- Sortie rando le 13 octobre Albussac... 3km + gs cp
- + inscription album jeunesse + gs cp
- 15 janvier sortie gym à Laguenne
- Carnaval et chasse aux œufs dans la cour

- Printemps des maternelles : rencontres des maternelles durant le mois de mai. (sorties mat réduites) : jeux trad en ateliers
- JDDE avec l'OCCE courant avril.
- Voyage de fin d'année courant juin avec classe de gs cp. Au plus loin à 1h max.

- **Mme Dubarry Floriane GS/CP**

- Sortie communes avec ps ms
- Usep avec Dominique : jeux de lutte au dojo de Tulle, jeux traditionnels à Lagarde Enval + et une sortie au Coiroux le jeudi 4 mai (athlétisme)+ Rando St Paul (10 nov)
- Sortie théâtre le 12/12/2017, spectacle offert par Tulle agglo.
- JMF avec CE1/CE2
- Rencontre athlé au Coiroux
- Jmf avec ce1/ ce2
- Théâtre Tulle agglo le 12 décembre
- Voyage scolaire de fin d'année
- Sortie cirque

- **Mme Dessus Dominique**

- Usep avec Dominique : jeux de lutte au dojo de Tulle, jeux traditionnels à Lagarde Enval + et une sortie au Coiroux le (athlétisme)+ Rando St Paul
- JMF : Ste Fortunade organise 2 concerts
- Eventuel voyage scolaire en Dordogne Village Troglodytique
- Fil directeur de l'année : l'arbre. Mise en place d'un petit herbier collectif.

- **M Havard Laurent/ Mme Tilly**

- Production d'un Journal numérique pour la fin de l'année en liaison avec le collège qui produit des articles avec nous. Thème : la citoyenneté
- Cross départemental : la sélection le vendredi 23 novembre de 9h à 11h.... quid du 6 décembre à Aubazine (Coiroux) pour le cross départemental (6 ou 13 décembre)
- Athlétisme : en juin + la nocturne
- Rando : + ce1/ ce2

- **Théâtre avec Tulle** agglo le 8/12/2017
 - Projet forum théâtre citoyen : Festival forum le 15 mai 2018 avec toutes les classes et collèges du département participant à cette opération. En partenariat avec Canopé. Aucun frais pour l'école, tout est pris en charge pratiquement.

7. Remerciements et demandes auprès de la Mairie et questions diverses

a) L'équipe enseignante

- L'équipe enseignante exprime des remerciements pour la mise en place très prochaine d'un grillage devant l'école et remercie tout particulièrement M Michaud, le cantonnier présent pendant qq semaines sur la commune sur sa grande efficacité et sa serviabilité aux côtés de l'école : serrure portail maternelle, bibliothèque dans la classe de cm 1/ cm2...

b) Pas de questions des parents

Séance levée à 20h45

la Mairie

la directrice